

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'Amplepuis,

Vu les articles L 2212-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal et plus particulièrement son article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la permission de voirie SVO n°250233-ATP,

Vu la demande d'autorisation de l'entreprise SPIE Citynetworks représentée par M Darphin Arnaud, en date du 29 octobre 2025,

Considérant que pendant des travaux de pose d'un réseau électrique, Avenue Raoul Follereau, commune d'AMPLEPUIS, il y a lieu de réglementer la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

Considérant que la section concernée par les travaux est située en agglomération,

ARRETE :

Article 1 : Avenue Raoul Follereau, commune d'AMPLEPUIS, la circulation s'effectuera dans les conditions suivantes selon plan joint :

Circulation alternée par feux tricolores

Vitesse limitée à 30km/h.

La circulation piétonne devra être maintenue.

Article 2 : Les dispositifs du présent arrêté s'appliqueront :

Du lundi 10 novembre au mercredi 10 décembre 2025.

Article 3 : Les panneaux nécessaires à marquer ces prescriptions seront mis en place par l'entreprise SPIE Citynetworks qui devra apposer 48 heures à l'avance du présent arrêté.

Article 4 : L'accès aux services de sécurité et de secours devra être maintenu en permanence.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

Article 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Policier Municipal et l'entreprise SPIE Citynetworks, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site www.telerecours.fr.

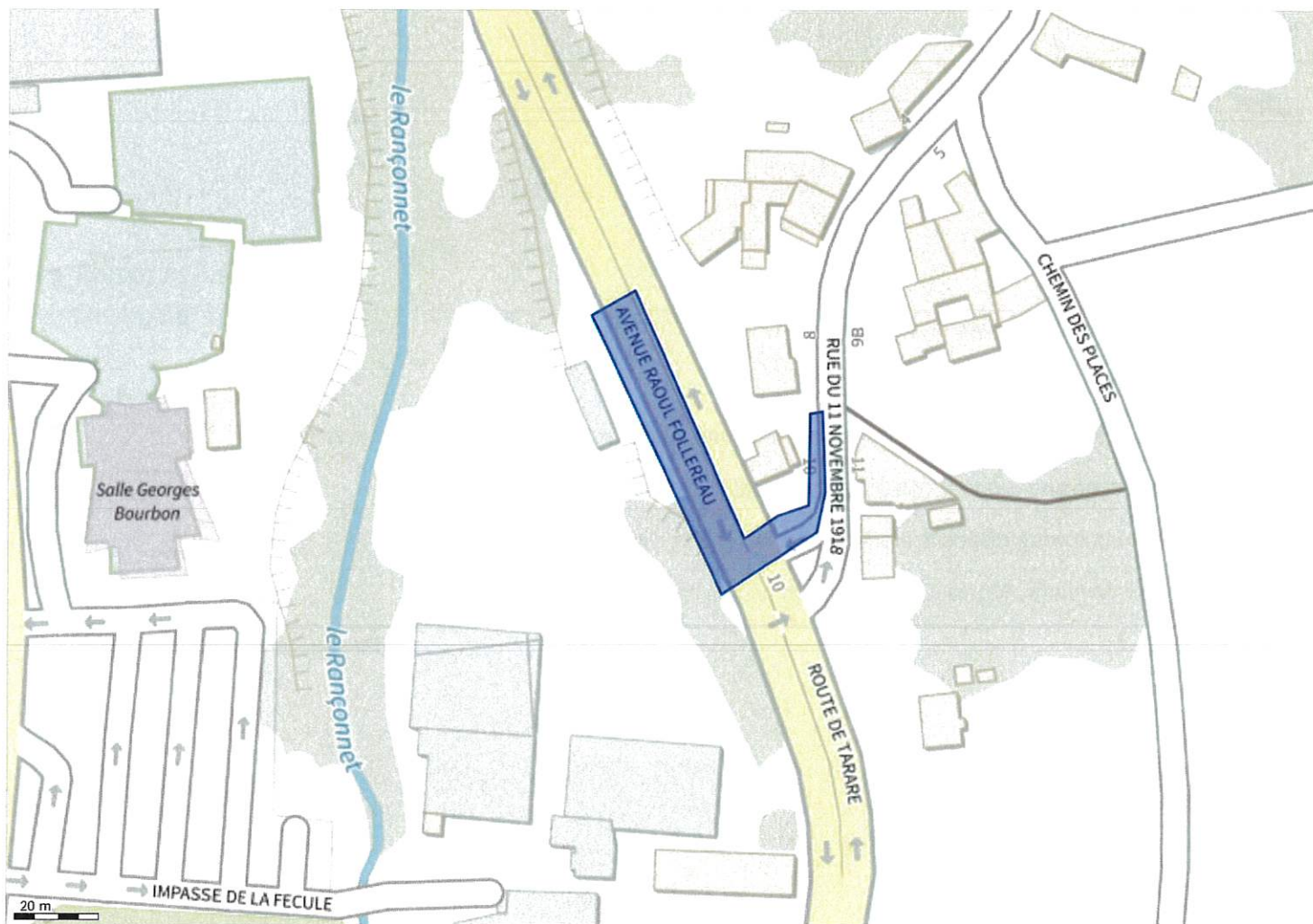
Article 8 : Diffusé à :

- Le commandant du groupement de Gendarmerie du Rhône
- Le directeur du service départemental métropolitain incendie et secours
l'entreprise SPIE Citynetworks

AMPLEPUIS, le 3 novembre 2025

Le Maire
René PONTET





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>4.33416954,45.96626289 4.33457691,45.9656557 4.33487597,45.96579178
4.3349018,45.96587813 4.33489385,45.96605362 4.33485411,45.96604944 4.33485014,45.96584981 4.33475376,45.96582701
4.33464844,45.96577728 4.33430467,45.96631677 4.33416954,45.96626289</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:
Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(45.966263 4.334170); (45.965656 4.334577); (45.965792 4.334876); (45.965878 4.334902); (45.966054 4.334894); (45.966049 4.334854);
(45.965850 4.334850); (45.965827 4.334754); (45.965777 4.334648); (45.966317 4.334305); (45.966263 4.334170);
```

Le 23/10/2025

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?VNyoU77m>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

